



Stage - non respect envers ses stagiaires

Par **Hetri**, le **04/05/2015** à **17:03**

Bonjour,

Je me permets de vous faire part de mes problèmes durant mon stage de fin d'année au Japon.

En effet, j'ai trouvé un stage dans une boîte française privée au Japon pour 6 mois, pas payé mais censé être logé.

Le premier problème est qu'il y a plusieurs stagiaires dans mon cas pour très peu d'employé. Nous effectuons la plupart du temps le travail que devrait effectuer un employé et qui de plus, nous ne sommes pas payé et logé dans un ancien bâtiment où seules les chambres sont refaites à neuf. Par ailleurs, nous sommes obligés à payer l'électricité de notre bâtiment, ce qui n'est certes pas très grave...cependant, je n'ai pas été mis au courant lors de l'entretien et ma convention est bien stipulée que je ne verserai aucun loyer.

Le second problème est un problème de communication. Notre patron vient au bureau qu'une ou deux fois par semaine et nous par via le tchat de skype le reste du temps (qui est "récurrent" apparemment d'après notre patron) et peu importe l'heure (il est souvent arrivé que nous recevons ses critiques sévères et inadaptés le soir...). Ces messages sur skype porte souvent des quiproquos et lorsque ça éclate, nous tentions d'en parler avec notre patron lorsqu'il est là mais en vain, il refuse de nous écouter et nous dit souvent que "vous n'êtes que des stagiaires et il faut faire avec" ou bien "vous devriez vous consacrer du temps pour moi et pas le contraire". Un autre exemple de non respect envers ses stagiaires est du fait qu'il nous a déjà traité de "chèvre" et bien d'autre que je ne citerai pas ici.

Il refuse de nous écouter ou de nous laisser parler lorsqu'il y a un soucis et mets souvent la faute sur nous...le plus drôle, c'est qu'il nous dit qu'il est là pour nous former mais ce n'est pas tout à fait vrai, puisque nous n'avons rien appris si ce n'est que des choses que nous savons déjà. Et pour finir, il aime avoir le dernier mot et a tendance à nous "descendre" ou bien critiquer nos écoles...et pourtant nous n'avons, ou du moins je n'avais aucun souci sur ça lors de mes anciennes expériences professionnelles...

Est-ce que nous pouvons considérer ça comme du harcèlement moral ?

Autre question, ai-je droit de rompre ma convention pour cette cause, qui est devenue insupportable ?

C'est bien dommage puisque j'étais super content d'avoir trouvé ce stage au début en refusant un autre...mais la découverte de cette situation m'a mis hors de moi, de manière

presque exagérée. Je n'avais pas pu rompre a convention au début parce que je pensais que c'était passager...mais pas du tout.

Merci de m'avoir u et en espérant d'avoir un avis de votre part.

PS: J'ai trouvé l'annonce de ce stage sur 'Etudiant.fr. Il etait écrit que nous étions payés et logés mais lors de 'entretien notre patron nous disait que non, qu'il fallait mettre obigatoirement un salaire sur 'Etudiant. Est-ce le cas ?

Par **P.M.**, le **04/05/2015** à **17:24**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir si la convention est conclue avec une entreprise française sous la législation française...

Pour ce que vous pourriez considérer comme du harcèlement moral, cela dépend des éléments prouvables que vous pourriez invoquer...

Par **Hetri**, le **04/05/2015** à **17:36**

La convention est bien conclue avec mon entreprise sous la législation française bien heureusement.

Pour ce qui est du harcèlement, est-ce que je pourrai tout simplement utiliser les discussions skype (écrites donc) comme preuves ? Ou est-ce qu'il faut l'accord de mon patron comme pour les enregistrements vidéos ? Autres preuves: il y a bien eu des anciens stagiaires qui étaient également dans le même cas que nous actuellement et qui ont dû "fuir" l'entreprise parce qu'ils ne pouvaient plus supporter ces situations...

Vu que nous ne sommes que des étudiants en pleine formation, nous n'osons pas trop réagir face à ça...mais nous ne voulons pas non plus se faire marcher dessus...

Par **P.M.**, le **04/05/2015** à **17:53**

Donc apparemment, l'employeur est dans l'illégalité peu importe comment l'annonce était rédigée...

Vous pourriez utiliser des échanges écrits dont l'employeur ne pouvait pas ignorer qu'ils étaient enregistrés mais il en serait de l'appréciation du Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi...

Pour les témoignages des stagiaires qui ont dû "fuir" l'entreprise, il faudrait que vous puissiez les rattraper...

Par **Hetri**, le **04/05/2015** à **18:11**

Merci beaucoup pour votre réponse !

Je pense pouvoir rattraper les anciens stagiaires (du moins certains d'entre eux) et prévenir le site d'emploi en question qu'il y a une annonce frauduleuse.

Par **P.M.**, le **04/05/2015** à **18:58**

Cela ne vous apportera pas grand chose de prévenir le site d'emploi et ne vous donnera pas la gratification de stage...